



# **REGLEMENT SAISON 2021/2022**

Approuvé par le Comité Directeur le 13 décembre 2021

## **SOMMAIRE**

### **REGLEMENT SPORTIF**

#### **I. Organisation générale**

- a) Horaires des compétitions.
- b) Plateaux d'évolution
- c) Engagements.
  - o des tireurs.
  - o des arbitres.
- d) Récompenses

#### **II. Licences, affiliations, catégories d'âges**

#### **III. Règles médicales.**

#### **IV. Critères de sélection aux championnats de France.**

- a) Règlement Epée
  - b) Règlement Fleuret
  - c) Règlement Sabre
- Sélection aux épreuves des zones et des circuits nationaux
  - Epreuves du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur
  - Formule des épreuves Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur

#### **V. Normes des tenues**

### **REGLEMENT FINANCIER**

#### **I. Aide aux clubs organisateurs**

#### **II. Aide aux tireurs du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur**

#### **III. Aide aux comités départementaux**

#### **IV. Stages sportifs, regroupements et formations**

#### **Annexes :**

1. Compte-rendu d'épreuve – page 08
2. Stages de détection / Entraînement Régional – page 09
3. Prix des licences et affiliations 2021/2022 – page 10
4. Aide aux tireurs – page 11

Le règlement des épreuves est le document officiel du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur permettant à la fois aux clubs, enseignants, tireurs et organisateurs d'appliquer les règles adoptées par l'Assemblée Générale pour la saison 2021/2022. Les règles relatives à l'organisation des épreuves sont définies et précisées dans le document « Cahier des charges des épreuves régionales 6 armes toutes catégories ».

# REGLEMENT SPORTIF

## I. ORGANISATION GENERALE.

### a) Horaires des compétitions.

Samedi : 10 h 00      Dernier appel  
Dimanche : 10 h 00      Dernier appel

En cas d'organisation de plusieurs compétitions, l'organisateur se réserve le droit de décaler les horaires, mais en aucun cas le dernier appel ne pourra avoir lieu avant 9H00.

### b) Plateaux d'évolution

Ces plateaux sont exclusivement réservés aux tireurs en lice et aux arbitres.

Les capitaines d'équipes seront autorisés à pénétrer sur les plateaux :

- ✓ Pendant la minute de repos lors des tableaux d'élimination directe,
- ✓ Avec l'autorisation de l'arbitre pour un problème matériel pendant les poules et tableau

**DANS TOUS LES CAS, LA REGLE DE LA COURTOISIE SERA APPLIQUEE AINSI QUE LE R.I. POUR LES EPREUVES ET LES REGLEMENTS DE LA FFE.**

### c) Engagements

#### Tireurs :

Les engagements se font obligatoirement sur l'extranet de la FFE pour toutes les épreuves qui entrent dans un classement FFE ou de Zone, se déroulant sur le territoire Région Sud.

Dans le cas où le tireur n'a pas été engagé dans les délais impartis et à l'aide du système des engagements en ligne, celui-ci pourra participer à l'épreuve après s'être acquitté d'un droit d'engagement égal à 5 fois le droit d'engagement prévu pour cette compétition.

Les tireurs concernés devront avoir prévenu l'organisateur de leur engagement hors délai par tous les moyens possibles.

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

#### Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Equipes de 4 tireurs : 40 €
- Equipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

#### Arbitres :

Cf. Réglementation de l'arbitrage fédéral en vigueur

La Commission régionale d'arbitrage (CRA), sous la responsabilité de son Président et sous couvert du Cadre Technique, organisera, dans le respect du règlement de la Commission Nationale d'Arbitrage :

- La formation (stage),
- L'évaluation pratique et théorique (QCM),
- La liste des arbitres sur les épreuves nationales dans le Comité Régional d'Esclime Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Elle fera appliquer l'harmonisation de l'arbitrage. (Voir règlement de la CRA)

Les présidents des Commissions Territoriales d'Arbitrage coordonneront la formation (stage et pratique) dans les épreuves territoriales et interterritoriales.

Un arbitre référent, appartenant à la CRA, sera présent sur chaque compétition (de son ouverture à la clôture). Son rôle est défini par la commission d'arbitrage.

**Un prix de l'arbitrage (récompense) sera décerné dans le cadre des compétitions H2032, le DT et le référent à l'arbitrage composeront le jury.**

#### d) Récompenses

Les 8 premiers seront récompensés en individuel par un lot, ainsi que les 4 tireurs des podiums par équipes.

Pour la finale des Loisirs-Vétérans, les 4 premiers des 4 catégories retenues.

Le club organisateur percevra, du CRE Région Sud, à titre d'aide, une somme forfaitaire de 30€ par catégorie récompensée, pour toutes les épreuves Région Sud de M11 à M20.

Le club organisateur peut doter sa compétition de toute récompense complémentaire, s'il le souhaite.

Un prix du « Fair Play » sera décerné à un tireur désigné par le Directoire Technique et les arbitres dans toutes les épreuves Région Sud et de la Zone Sud-Est. Ce prix récompensera le comportement particulièrement exemplaire et l'attitude sportive d'un tireur pendant la compétition.

#### II. LICENCES, AFFILIATIONS ET CATEGORIES D'AGES

a) Licences et affiliations : Elles doivent obligatoirement être demandées via l'extranet FFE

b) Prix des Licences et affiliations, et catégories d'âges en annexe 3 (page10).

#### III. REGLES MEDICALES

Cf. Règlement fédéral 2021/2022 : <https://www.escrime-ffe.fr/medias/fichiers>

#### IV. CRITERES DE SELECTION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

a) Epée → [Règlement](#)

b) Fleuret → [Règlement](#)

c) Sabre → [Règlement](#)

#### **Classement Régional M15 :**

COMPETITIONS	COEFFICIENTS
REGIONAL	0,3
ZONE	1,02
ZONE H2032	1,50
CIRCUIT NATIONAL	2,50

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

#### **Classement Régional M17/M20/SENIORS :**

COMPETITIONS	COEFFICIENTS
REGIONAL	0,8
ZONE	1,5
CIRCUIT NATIONAL	2,5

Les points distribués sont calculés suivant la formule mathématique utilisée pour les classements nationaux.

Classement actualisé après chaque compétition disponible sur le site du Comité Régional.

➤ SELECTION AUX ZONES ET CIRCUITS NATIONAUX.

- Zones : Ouvertes à toutes les catégories
- Coupe des petits champions M13 individuel et équipe : Ouverte
- Circuits Nationaux : Ouverts M17, M20, Seniors

M15 : les X premiers du classement Régional actualisé (X = quotas du CRE Région Sud)

Le Comité Régional se réserve le droit de conserver un ou deux quotas pour des escrimeurs(es) qui auraient été absents sur une épreuve du parcours de sélection de la Fête des Jeunes après avoir été invités à participer à un circuit européen M17 par la FFE.

➤ EPREUVES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

- Individuel :

M11-M13-M17-Seniors

Sabre Compétitions Territoriales et les championnats du Comité Régional Région Sud

- Équipes :

M11-M13

Championnats du Comité Régional Région Sud :

Épée-Fleuret- Sabre- équipes de 2, Hommes-Dames-Mixte

➤ FORMULE DES EPREUVES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD

- Individuel :

M11-M13

Inscription par les associations territoriales d'escrime, ces dernières détermineront leurs conditions de participation en valorisant la présence sur leurs animations des escrimeurs qu'ils inscriront à l'épreuve du comité régional.

Tour de poule de 4 ou 5

Tableau d'élimination directe puis Tableau 1<sup>ère</sup> division et 2<sup>ème</sup> division. Récompenser les 2 tableaux.

V. NORMES DES TENUES.

Cf. règlement sportif fédéral 2021/2022 – Rappel Sous-cuirasse 800N obligatoire en M13.

Masque à double attaches obligatoire au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour les catégories M17 et plus.

Mousse sur bustier obligatoire pour les Filles M15 et plus.

*Règlement sportif approuvé par le Comité Directeur du Comité Régional d'Escrime Provence-Alpes-Côte d'Azur le 13 décembre 2021.*

# REGLEMENT FINANCIER

## I. DROITS D'ENGAGEMENT

Droit d'engagement :

- Individuel : 10 € de M9 à Vétérans
- Equipes de 4 tireurs : 40 €
- Equipes de 2 tireurs M11 et M13 Hommes, Dames et Mixtes : 20 €

## II. AIDE AUX CLUBS ORGANISATEURS

Une aide à l'organisation sera allouée aux clubs organisateurs, suivant le nombre de participants. Le compte-rendu est à retourner dans les 15 jours après l'épreuve (voir annexe 1, page 08)

A l'exception des Circuits Nationaux, des Championnats de France et des Coupes du Monde.

Pour l'individuel :

de 1 à 10	50 €	de 51 à 60	140 €
de 11 à 20	70 €	de 61 à 70	160 €
de 21 à 30	80 €	de 71 à 80	180 €
de 31 à 40	110 €	de 81 à 90	200 €
de 41 à 50	120 €	de 91 à 100	220 €

au-delà : 20 € par tranche de 10

Aide à l'arbitrage :

De plus, au cas où un organisateur aurait un déficit entre le montant des engagements et le versement des indemnités d'arbitrage, le Comité Régional Région Sud le prendra en charge.

Cette indemnité sera versée après envoi du compte rendu financier portant sur les engagements et l'arbitrage, avec copie à la CRA.

Les organisateurs indemniseront les arbitres sur la base du tarif FFE.

- international : 100 € la journée
- national : 70 € la journée – En formation nationale : 50 € la journée
- régional : 45 € la journée – En formation régionale : 30 € la journée
- territorial : 30 € la journée
- en formation territoriale : 20 € la journée

Pour les compétitions Région Sud et de Zone Sud-Est organisées sur le territoire Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur un bonus complémentaire à l'indemnité d'arbitrage sera attribué aux arbitres officiant à partir des ¼ de finale, se décomposant comme suit :

- 1.5 € par arbitre ayant officié en ¼ de finale
- 2.10 € par arbitre ayant officié en ½ finale.
- 3.10 € par arbitre ayant officié en finale.

Désignation des arbitres par le référent ou le Directoire Technique.

NB : ces bonus seront cumulatifs par tour, et par compétition (mais pas par nombre de matchs du même tour). Exemple : un arbitre ayant officié sur deux ¼ de finale et la finale de la compétition féminine et sur deux ¼ de finale et deux ½ finale de la compétition garçon percevra 5€ de bonus pour les ¼ de finale fille, 10€ pour la finale fille, 5€ pour les ¼ de finale garçon et 10€ pour les ½ finale garçon, soit un total de 30€ de bonus en plus de son indemnité d'arbitrage. A moins de 16 participants les bonus commencent à partir des ½ finales.

Le montant total des bonus sera pris en charge par le CRE Région Sud: la somme devra être avancée par le club organisateur, qui en sera remboursé par le CRE Région Sud à réception du compte-rendu de la compétition, dans un délai de 15 jours après l'épreuve. Au-delà, pas de remboursement.

Lors de plusieurs compétitions dans la même journée, l'indemnisation forfaitaire due aux arbitres se fait de la façon suivante :

Une journée comprend 7h d'activité sur plusieurs épreuves au maximum. Au-delà, une ½ journée complémentaire sera réglée. L'arbitre pourra exercer sur l'ensemble des épreuves prévues par l'organisateur.

### Aide à la pratique Sport-Santé

Part Comité Régional, 7,50€, remboursée au club par pratiquante licenciée dans un club d'escrime proposant la pratique avec un Maître d'armes formé ou en formation FFE "Escrime et Cancer du Sein".

### III. AIDES AUX TIREURS

Le budget alloué sur ce poste ne sera pas dépassé. Les demandes se feront impérativement par les clubs, dans les 15 jours suivant l'épreuve, à l'aide du formulaire en annexe 4 (page 11).

En fin de saison, si la totalité de celles-ci dépassait les prévisions, les tireurs seraient remboursés proportionnellement aux droits acquis.

#### **Remboursement aux tireurs M15 :**

Stage National de Vichy : Une aide sera apportée aux escrimeurs sélectionnés : Forfait 100 €

#### Fête des Jeunes :

Pour la Fête des Jeunes, le Comité Régional engage ses tireurs sur l'extranet de la FFE.

Le Comité Régional Région Sud prendra à sa charge les frais d'inscription en individuel et par équipes.

#### ○ **Tireurs :**

-Individuel : Gestion clubs, classés de 1 à 3 (podium): Forfait déplacement et hébergement de 150 €

-Equipes : Gestion clubs. Forfait de 150€ par équipier\* des équipes classées entre 1 et 4 en N1 et 1<sup>er</sup> en N2

*\*si un remboursement a déjà été perçu pour l'individuel, le tireur obtiendra un forfait de supplémentaire de 100€.*

#### ○ **Capitaines d'équipes :** Prise en charge forfaitaire de 400 € pour hébergement, repas, transport et vacation du dimanche comprise, sur présentation d'une note frais (en ligne [ici](#))

\*les capitaines seront désignés en fonction du nombre de tireurs sélectionnés dans l'équipe licenciés dans leur club. Dans le cas où il y aurait 4 ou 2 clubs représentés dans l'équipe du comité, l'enseignant du tireur le mieux classé au classement national actualisé après le circuit national M15 H2028 sera désigné. En cas de désistement, le capitaine sera nommé par le comité directeur du comité régional.

#### ○ **Arbitres du CRE Région Sud :** Prise en charge, sur justificatif, du transport SNCF 2ème classe ou équivalent, et des frais d'hébergement (règlement FFE) ; ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 45 €.

#### Aide FFE aux sportifs :

Au cours de la saison 2021/2022, lorsqu'un(e) tireur (se) sera autorisé(e), par la commission d'armes dont il dépend, à participer, à ses frais, à une épreuve dite sélective. Il (elle) verra ses frais de transport pris en charge par la fédération s'il termine :

- dans les 16 premier(s) de cette épreuve pour les seniors,
- dans les 8 premier(s) de cette épreuve pour les M20,
- dans les 8 premier(s) de cette épreuve pour les M17.

### **Remboursement aux tireurs M17 et M20 :**

Championnats de France N1 individuel : classés de 1 à 3 (podium) : Forfait déplacement et hébergement de 150€

**M20** → *Tournois Coupe du Monde juniors en dehors du Territoire National* : forfait de 200 € aux tireurs M20 et M17 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Esgrime.

**M17** → *Tournois Européens en dehors du Territoire National* : forfait de 200 € aux tireurs M17 et M15 figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la Fédération Française d'Esgrime. Contraintes de remboursement : participation au tableau de 64

### **Remboursement aux tireurs Seniors :**

#### **U23 :**

Forfait de 400€ aux qualifiés aux Championnats d'Europe.

Forfait de 150€ pour les classés de 1 à 3 (podium) aux épreuves sélectives aux championnats d'Europe.

#### **Seniors\* :**

Forfait de 200€ aux tireurs figurant sur la feuille de route et autorisés à participer à leurs frais par la FFE.

*\*Contraintes : jusqu'à 3 participations aux tournois de coupe du monde seniors, hors territoire national.*

Aide aux équipes réalisant un podium aux Championnats de France N1 Seniors Hommes et Dames :

1<sup>er</sup> → 1.000 € / 2<sup>ème</sup> → 800 € / 3<sup>ème</sup> → 600 €

## **IV. AIDES AUX ASSOCIATIONS TERRITORIALES D'ESCRME**

Par convention, versement d'une participation financière, dont le montant sera déterminé et validé par l'Assemblée Générale, à l'Association par le Comité Régional d'Esgrime, soit 5 euros par licencié, saison N-1.

## **V. STAGES SPORTIFS, REGROUPEMENTS ET FORMATIONS**

Les intervenants seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- La journée : **130€** net. Déplacement : 0,33€/km + péage

Les participants aux stages sportifs et regroupements devront régler et valider leurs présences par leurs clubs et se conformer aux exigences pré requises. Dans le cas contraire les tireurs se verraient dans l'impossibilité de participer aux épreuves suivantes.

Le droit d'entrée à la formation des Brevets Fédéraux est fixé à 200€ animateurs et 250€ éducateurs.

*Pour un recyclage, le droit d'entrée est fixé à 100€ par stagiaire.*

Le droit d'inscription à la Journée Nationale d'Arbitrage est fixé à 12 €

*Règlement financier approuvé par le Comité Directeur du Comité Régional d'Esgrime Provence-Alpes-Côte d'Azur le 13 décembre 2021.*

**Compte-rendu d'épreuve**  
**Saison 2021/2022**

*(cf chapitre II du règlement financier)*

**NOM DE L'EPREUVE :**

**DATE :**

**LIEU :**

**CLUB ORGANISATEUR :**

**HORAIRES : DEBUT :**

**FIN :**

**CATEGORIES ET NOMBRE DE PARTICIPANTS :**

	M9	M11	M13	M15	M17	M20	Seniors	Vétérans
<b>DAMES</b>								
<b>SOUS TOTAL (€)</b>								
<b>HOMMES</b>								
<b>SOUS TOTAL (€)</b>								
<b>MONTANT (€)</b>								
<b>TOTAL (D/H)</b>								

**ARBITRAGE** : Joindre le compte-rendu financier avec montant des engagements, liste et indemnités d'arbitrage sous forme de tableau en spécifiant les bonus

**PROBLEMES RENCONTRES :**

Fait à :

Le Président du club :



## **STAGE DE DETECTION M13** **DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD AUX 3 ARMES**

**Objectif : détecter, puis accompagner des jeunes qui voudraient s'orienter dans une pratique intensive**

**Date :** (date à définir) au CREPS d'Aix-en-Provence

### **Critères de sélection :**

L'Equipe Technique Régionale prendra en compte :

- Les comportements lors des regroupements régionaux
- Le comportement des épreuves M15

Nombre de participants : 36 sur l'ensemble des 3 armes

### **Entraînement Régional Fleuret / Sabre**

L'entraînement régional de fleuret se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H00 au CREPS d'Aix-en-Provence à partir de décembre 2021.

L'entraînement régional de sabre se déroule le mercredi après-midi de 16h00 à 19H30 à la salle d'armes de Gémenos à partir du 30 septembre 2021.

Fleuret : Cotisation de 40€ de janvier à juin 2022.

Sabre : Cotisation de 50€ de octobre à juin 2022.

Il a pour objectif d'aider les jeunes compétiteurs de la Région Sud, de M13 (2 années) à M17, à se préparer aux épreuves suivantes : Circuits nationaux, Circuits Européens, Championnats de France, Fête des jeunes.

Le CRE Région Sud a la possibilité de proposer à 12 jeunes, ce temps de préparation.

Pour y accéder les compétiteurs doivent :

- Etre capable d'effectuer un entraînement de trois heures avec le Pôle Espoirs
- Avoir une pratique régulière, minimum 2 fois par semaine en club
- Participer aux épreuves du Circuit national
- Avoir une motivation marquée pour l'escrime de compétition

Les escrimeurs suivants seront prioritaires dans la liste des 16 :

- Les M15 ayant participé à la FDJ en 2020 et qui ont fini dans les 64 premiers – 8 D et 12 H
- Les M17 étant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 75 premiers du classement national 2020-2021 M17.
- Les M20 ayant qualifiés aux championnats de France N1 et les tireurs classés dans les 90 premiers du classement national 2020-2021 M20.

Comment y participer :

- **Par une demande du Maître d'Armes au C.T.R. par mail [ctrpacacorse@orange.fr](mailto:ctrpacacorse@orange.fr)**

**PRIX DES LICENCES DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD****AFFILIATIONS**

NOMBRE DE LICENCES 2021/2022	TARIF CLUB
0-20	60 €
21-50	
51-100	90 €
101-150	
151 et +	120 €

**LICENCES****TARIFS PAR CATEGORIES**

OPTION D'ASSURANCE	M5 à M7	M9	M11 à VETERANS	ENSEIGNANTS	DIRIGEANTS
P	25,79 €	49,79 €	61,79 €	59,13 €	41,79 €
0	26,00 €	50,00 €	62,00 €		42,00 €
+	27,49 €	51,49 €	63,49 €	66,19 €	43,49 €

**TARIFS SPECIAUX**

OPTION D'ASSURANCE	FFE HANDI	SANTE	SCOLAIRE	SABRE LASER	ESCRIME ARTISTIQUE
P	14,79 €		4,79 €	24,79 €	
0	15,00 €		5,00 €	25,00 €	
+	16,50 €		6,50 €	27,50 €	

**Passport Compétition supprimé pour la saison 2021-2022**

- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, toute demande de licence doit obligatoirement être faite par l'extranet de la FFE.

**AIDE AUX TIREURS DU COMITE REGIONAL D'ESCRIME REGION SUD**

<b>EPREUVE</b>	<b>DATE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>CLUB</b>	<b>CLT</b>	<b>MONTANT</b>

**SIGNATURE DU TIREUR**

**DATE**  
**SIGNATURE DU RESPONSABLE DU CLUB**  
**et TAMPON**